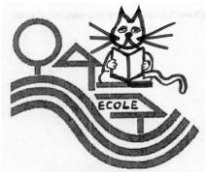


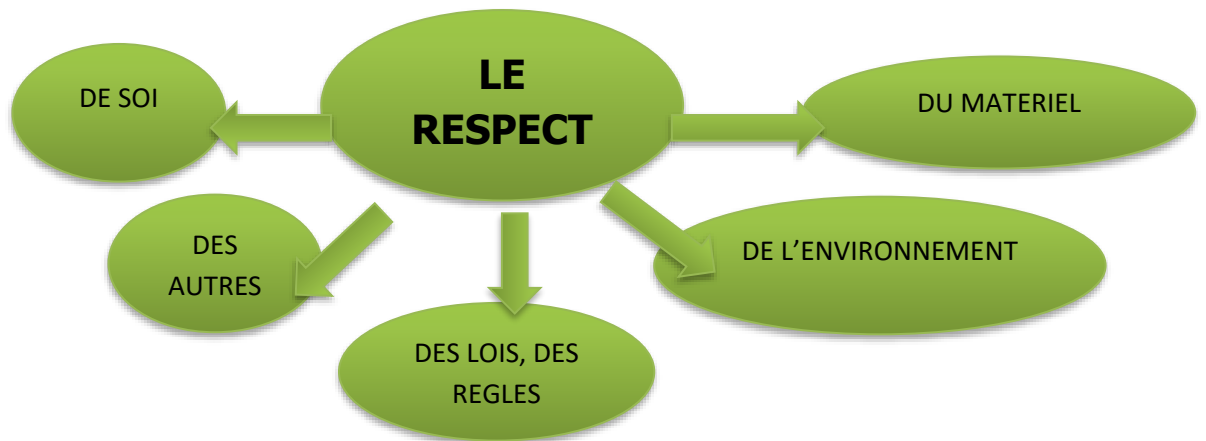
CHARTRE DU VIVRE ENSEMBLE



Les partenaires de cette charte :



Vivre ensemble, c'est avant tout une question de respect ...



Le Respect est à la base des différents droits et devoirs de la journée.

Dans la vie, tu as des droits ! Mais tu n'as pas le droit de faire tout et n'importe quoi ! Tu as aussi des devoirs, des responsabilités et des engagements.

Pose-toi les bonnes questions !

Ce que tu as fait et/ou ce qu'a fait l'autre... Est-ce que ça respecte :

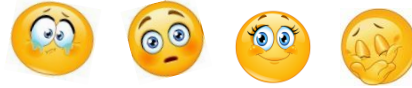
Les autres? Soi-même? La loi? Les règles? Le matériel? L'environnement?



Vivre ensemble, c'est aussi savoir gérer les conflits ...

En fonction des situations, différents outils existent. Les enfants apprennent à : ne rien faire (ex : il a été bousculé sans faire exprès par un quelqu'un qui s'est excusé...), faire un message clair, aller voir un adulte.

« Pouvoir exprimer sur ses émotions »



Dans les différents lieux de vie des enfants, des activités ont pour but de donner du vocabulaire ou des outils pour exprimer ses émotions. (Exemples : Réglettes des émotions, jeux, scénettes...)

Gérer les conflits entre pairs : « Les messages clairs »

Démarche des messages clairs :

- 1- « Je vais te faire un message clair. Est-ce que tu m'écoutes ? : »
- 2- « Quand tu » la victime explique ce qui s'est passé.
- 3- « ça m'a ... » elle exprime avec des mots les émotions qu'elle a ressenties.
- 4- « Je voudrais... » Elle fait une demande à l'autre
- 5- « Est-ce que tu as compris ? »



Se faire aider d'un adulte

Parfois, les conflits sont trop compliqués à gérer tout seul... On a besoin d'un médiateur (une personne non concernée par le conflit mais qui va tâcher de le résoudre avec les personnes concernées).

Dans ce cas, il faut aller voir un adulte au plus vite (animateur.trice, instituteur.trice...) ! Si on attend trop longtemps, le conflit risque de s'amplifier et ce sera encore plus compliqué à résoudre...



Vivre ensemble, c'est avoir des droits et des devoirs ...

Voici quelques exemples :

	DROITS	DEVOIRS
Partout, tout le temps	J'ai le droit ... <ul style="list-style-type: none">- ... de m'exprimer- ... à la sécurité- ... au respect	Je suis poli et respectueux avec les autres Je prends soin du matériel mis à ma disposition, de mes affaires et de celles des autres
En classe	J'ai le droit d'être instruit dans de bonnes conditions	Je suis attentif Je lève le doigt pour demander la parole
Dans tous les locaux	J'ai le droit d'être en sécurité et serein	Je marche calmement en faisant attention aux autres Je parle calmement.
A la cantine	J'ai le droit d'être bien nourri J'ai le droit de manger dans le calme	Je parle à voix basse pour respecter le bien-être de tous Pour me lever de table, je demande l'autorisation à un adulte Je partage les plats avec les autres enfants de la table Je ne joue pas avec la nourriture
Sur la cour	J'ai le droit de jouer	Je joue dans les parties autorisées et je respecte les limites de chaque jeu
Aux toilettes	J'ai le droit d'être tranquille aux toilettes	Je laisse mes camarades tranquilles surtout quand ils sont aux toilettes Je laisse les toilettes propres



Vivre ensemble, c'est accepter d'avoir des sanctions ...

Quand on ne respecte pas des droits, des devoirs ou des règles, on s'expose à des sanctions.

Voici un tableau des sanctions qui pourront être appliquées :

(Selon la gravité de la faute, un niveau élevé de sanction peut être appliqué directement)

1^{er} niveau	Rappel à la règle	L'enfant explique la règle qu'il a transgressée et répare son erreur
2nd niveau	Réprimande	1 ^{er} niveau et perte momentanée de droit(s) Ex : perte du droit d'accès aux jeux sur la cour, au temps calme du midi, à certains lieux, du droit de manger avec ses camarades, ...
3^{ième} niveau	Information du responsable légal	1 ^{er} et/ou 2 nd niveau et Prise de contact avec le responsable légal.
4^{ième} niveau	Avertissement	L'enfant est convoqué par un responsable (Ecole, Centre et/ou Mairie) Il remplit une fiche qui devra être signée par le responsable légal.
5^{ième} niveau	Convocation	Convocation du responsable légal Un contrat est signé entre le service enfance-jeunesse, l'école, le responsable légal et l'enfant. Le non-respect de ce contrat entraînera des sanctions plus importantes.
Procédure d'urgence		Mise à l'écart immédiate. Cette procédure est déclenchée sans délai, afin de garantir la sécurité des personnes.

Ce n'est pas toi qu'on sanctionne mais ce que tu as fait. Tu pourras te rattraper en réparant ton erreur. Afin que tu comprennes que ce que tu as fait a des conséquences, la sanction pourra te priver d'un ou de plusieurs droits. Si tu recommences, la sanction sera forcément plus sévère...

Ça sert à quoi de réparer ses erreurs ?

- Il faut que celui qui a commis une erreur se rende compte que ça a des conséquences ...
- Il faut que la victime sente qu'on a pris en compte sa peine, sa tristesse, sa souffrance, ...
- Il faut aussi que celui qui a commis une faute puisse la réparer pour se rattraper, être pardonné, ...



Vivre ensemble, c'est aussi des citations ...

« Nous sommes destinés à vivre ensemble sur le même sol de la même terre. »



De **Yitzhak Rabin** / Déclaration prononcée lors des accords de Washington, citée dans Le Monde le 15 septembre 1993

« Nous devons apprendre à vivre ensemble comme des frères, sinon nous allons mourir tous ensemble comme des idiots. »



De **Martin Luther King** / Discours - 31 Mars 1968

« Nous devons apprendre aux enfants à vivre ensemble, dans un milieu sans compétition. C'est à travers la rencontre de l'autre que nous nous formons. »



De **Albert Jacquard** / Conférence à Laval - 4 novembre 2008

« Ce qui empêche les gens de vivre ensemble, c'est leur bêtise, pas leur différence. »



De **Anna Gavalda** / Ensemble, c'est tout (2004)

